



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 02 DÉCEMBRE 2024

Aujourd'hui, lundi deux décembre deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la mairie de Sousceyrac, commune déléguée de Sousceyrac-en-Quercy, sous la présidence de M. Francis LABORIE, Maire.

Présents : BENNET Nadine - BOY Marie-Laure - COLOMB-DELSUC Jean-Philippe - FOUILLAC Michel - GALOPPIN Véronique - LABORIE Francis - LAFAGE Gérard - MAZET Éric - MORAND Coraline - PIOTTE Marcel - ROISIN Patrick - ROUDERGUES Ophélie - ROUSSILHES André - THEIL Carole - VERGNE Nathalie - VISTOUR Didier.

Absent(s) excusé(s) : CAPEL Sylvie.

Absent(s) représenté(s) : FRAYSSE Nicole (pouvoir à VERGNE Nathalie) - ISSERTES Aurélien (pouvoir à LABORIE Francis).

Absent(s) : Néant

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 06.

Présents : 16	Excusé(s) : 1	Absent(s) : 0	Procuration(s) : 2
----------------------	----------------------	----------------------	---------------------------

Secrétaire de séance : Véronique GALOPPIN

ORDRE DU JOUR :

- Désignation du secrétaire de séance ;
1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 octobre 2024 ;
 2. Tarifs de l'eau 2025 pour Comiac et Lamativie ;
 3. Tarifs 2025 des redevances pour le réseau d'eau potable de Comiac et Lamativie ;
 4. Service de l'eau de Comiac et Lamativie - Fixation du coût des différents services à réaliser pour l'année 2025 ;
 5. Tarifs 2025 de l'assainissement collectif de Calviac et Sousceyrac ;
 6. Tarif 2025 de la contre-valeur correspondant à la redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif ;
 7. Demande de rétrocession d'une concession au cimetière de Lamativie ;
 8. Développement territorial :
 - 8.1 Réhabilitation et extension d'un bâtiment technique - Choix de l'architecte ;
 - 8-2 Approbation de l'état d'assiette des coupes de bois 2025 ;
 9. Ressources humaines :
 - 9.1 Définition du taux de rémunération des agents recenseurs vacataires ;
 - 9.2 Renouvellement des contrats d'assurance CNP 2025 pour le personnel ;
 - 9.3 Renouvellement de l'adhésion au CNAS pour l'année 2025 ;
 - 9.4 Modification du RIFSEEP – Maintien du régime indemnitaire en cas de congé pour raison de santé ;
 10. Finances :
 - 10.1 Subvention exceptionnelle pour l'école de musique du Ségala-Limargue ;
 - 10.2 Décision modificative sur le budget du Multiple rural de Comiac ;
 11. Compte rendu du travail des commissions ;
 12. Questions diverses.

1° APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2024 :

Approuvé à l'unanimité.

2° TARIFS DE L'EAU 2025 POUR COMIAC ET LAMATIVIE :

Délibération n°111 - ordre 01 du 02/12/2024

Approuvée à l'unanimité pour augmenter à 0,85 € le prix du m³ d'eau pour Comiac (pour les consommations < 200 m³/an) et à 0,55 € le m³ d'eau (pour les consommations >200 m³/an).

Pour Lamativie, le tarif est fixé à 0,93 €/m³ (pour les consommations < 200 m³/an) et maintenu à 0,70 € le m³ d'eau (pour les consommations >200 m³/an).

Suite à la proposition de baisser le prix du tarif « compteur association » de Lamativie de 230 € à 72 € :

- Mme Véronique GALOPPIN vote pour.
- Mesdames Marie-Laure BOY, Coraline MORAND, Nadine BENNET et messieurs André ROUSSILHES, Didier VISTOUR, Michel FOUILLAC, Patrick ROISIN s'abstiennent de voter
- Mesdames Nathalie VERGNE (et Nicole FRAYSSE par pouvoir), Ophélie ROUDERGUES, Carole THEIL et messieurs Jean-Philippe COLOMB-DESLUC, Gérard LAFAGE, Francis LABORIE (et Aurélien ISSERTES par pouvoir), Marcel PIOTTE, Eric MAZET votent pour le maintien du tarif à 230 €, qui est donc approuvé à la majorité des membres votants.

La création d'un tarif frais fixes pour les communes de Laval de Cère et Teyssieu pour respectivement 1 200 € et 180 € est approuvée à l'unanimité.

3° TARIFS 2025 DES REDEVANCES POUR LE RÉSEAU D'EAU POTABLE DE COMIAC ET LAMATIVIE :

Délibération n°112 - ordre 02 du 02/12/2024

Approuvée à l'unanimité pour :

- Redevance pour la préservation de la ressource en eau : 0,06 €/m³ pour Comiac (Par manque d'éléments, le tarif pour Lamativie sera délibéré en 2025).
- Nouvelle redevance sur la consommation d'eau : 0,32 €/m³
- Nouvelle redevance de performance des réseaux d'eau (contre-valeur) : 0,07 €/m³

4° SERVICE DE L'EAU DE COMIAC ET LAMATIVIE - FIXATION DU COUT DES DIFFÉRENTS SERVICES A RÉALISER POUR L'ANNÉE 2025 :

Délibération n°113 - ordre 03 du 02/12/2024

Approuvée à l'unanimité pour le maintien du coût des différents tarifs.

5° TARIFS 2025 DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE CALVIAC ET SOUSCEYRAC :

Délibération n°114 - ordre 04 du 02/12/2024

Approuvée à l'unanimité pour le maintien des tarifs.

6. TARIF 2025 DE LA CONTRE-VALEUR CORRESPONDANT A LA REDEVANCE POUR PERFORMANCE DES SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

Délibération n°115 - ordre 05 du 02/12/2024

Approuvée à l'unanimité pour un taux à 0,105 € HT/m³.

7. DEMANDE DE RÉTROCESSION D'UNE CONCESSION AU CIMETIÈRE DE LAMATIVIE :

Délibération n°116 - ordre 06 du 02/12/2024

Approuvée à l'unanimité.

8. DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL :

8°1- RÉHABILITATION ET EXTENSION D'UN BATIMENT TECHNIQUE - CHOIX DE L'ARCHITECTE :

Délibération n°117 - ordre 07 du 02/12/2024

Approuvée à l'unanimité.

8°2- APPROBATION DE L'ÉTAT D'ASSIETTE DES COUPES DE BOIS 2025 :

Délibération n°118 - ordre 08 du 02/12/2024

Approuvée à l'unanimité

9° RESSOURCES HUMAINES :

9°1- DÉFINITION DU TAUX DE RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS VACATAIRES :

Délibération n°119 - ordre 09 du 02/12/2024

Approuvée à l'unanimité.

9°2- RENOUVELLEMENT DES CONTRATS D'ASSURANCE CNP 2025 POUR LE PERSONNEL :

Délibération n°120 - ordre 10 du 02/12/2024

Approuvée à l'unanimité.

9°3- RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU CNAS POUR L'ANNÉE 2025 :

Délibération n°121 - ordre 11 du 02/12/2024

Approuvée à l'unanimité.

9°4- MODIFICATION DU RIFSEEP – MAINTIEN DU RÉGIME INDEMNITAIRE EN CAS DE CONGÉ POUR RAISON DE SANTÉ :

Délibération non obligatoire - Sujet ajourné.

10° FINANCES :

10°1- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ÉCOLE DE MUSIQUE DU SÉGALA-LIMARGUE :

Délibération n°122 - ordre 12 du 02/12/2024

Approuvée à l'unanimité pour la somme de 2 520 €.

10°2- DÉCISION MODIFICATIVE SUR LE BUDGET DU MULTIPLE RURAL DE COMIAC :

Délibération n°123 - ordre 13 du 02/12/2024

Approuvée à l'unanimité pour la somme de 500 €.

S'en suit l'examen des questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10.

Les délibérations du Conseil Municipal et les éventuels documents annexés, sont consultables dans leur intégralité au secrétariat de la mairie.

A Souceyrac-en-Quercy, le 03 décembre 2024

Le Maire

Francis LABORIE


